



**IL VOUS EST DEMANDE DE VOTER**

Dossier du BHI N° S3/4405

**LETTRE CIRCULAIRE 2/2011**  
**6 janvier 2011**

**SPECIFICATIONS DE L'OHI POUR LES CARTES MARINES (S-4)**  
**Nouvelles définitions, nouvelles spécifications et nouveaux symboles proposés pour « fond malsain » (Foul Area) et « mouillage malsain » (Foul Ground)**

- Références :
- a) Publication S-4 de l'OHI, spécification B-422.8
  - b) Publication S-32 de l'OHI : Définitions de « fond malsain » et « mouillage malsain »
  - c) Publication INT 1 de l'OHI, symboles K1 et K31

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Dans le cadre des discussions tenues au sein du groupe de travail sur la normalisation des cartes et sur les cartes papier (CSPCWG), il est apparu qu'il existait des compréhensions et des applications très différentes pour le mot anglais « foul » au sein de la communauté hydrographique. Dans certains Services hydrographiques, notamment aux USA, le mot « foul » est utilisé sur les cartes pour désigner une zone qui contient de nombreux dangers pour la navigation de surface; cette zone est appelée « Foul Area » mais peut être simplement signalée comme « Foul » dans de petites zones. Dans d'autres Services, le mot « foul » est utilisé dans le contexte des matériaux détritiques du fond de la mer qui pourraient poser problème pour le mouillage ou pour d'autres activités liées au fond de la mer, mais qui ne comportent aucun danger pour la navigation de surface; ici l'expression « Foul Ground » est utilisée mais le mot « Foul » pourrait également simplement être indiqué, comme dans la INT1, à l'aide du symbole K31. Ces deux usages sont en cours depuis très longtemps. Le CSPCWG s'est penché sur les différentes utilisations du mot « foul » afin d'éviter toute éventuelle confusion.

2 A l'origine, on pensait que ce type de confusion était limité aux cartographes chargés de compiler les cartes papier et qu'un moyen d'y mettre fin serait d'améliorer les définitions de « Foul Area » et de « Foul Ground » dans le dictionnaire hydrographique (S-32), de développer les définitions et de clarifier leurs différentes méthodes de représentation cartographique dans la spécification B-422.8 de la S-4. On a estimé qu'il n'y aurait vraisemblablement pas de confusion pour les utilisateurs de cartes papier, étant donné que cet autre sens est complètement distinct de l'usage d'une ligne de danger autour de « Foul Area » et d'une limite tiretée autour de « Foul Ground ». La signification du symbole # K31 de la INT1 est clairement expliquée dans la INT1 et, parce qu'il est utilisé depuis longtemps sur les cartes papier, il est considéré comme étant bien connu.

3 Il est donc devenu évident que toute confusion parmi les cartographes, à propos des expressions « Foul Area » et « Foul Ground » pouvait avoir des répercussions sur la compilation des ENC. La raison en est que certains responsables de la compilation des ENC peuvent ne pas être informés des différentes significations de « Foul Area » et de « Foul Ground ». « Foul Ground » et « Foul Area » appartiennent tous deux à la catégorie des obstructions (CATOBS) dans la S-57. Lorsque

les ENC sont dérivées des cartes papier, « foul ground » qui est indiqué à tort, comme « Foul Area » ou à juste titre, simplement comme « Foul » peut être mal codé en utilisant la valeur 6 « Foul Area » de l'attribut CATOBS de la S-57, au lieu de la valeur 7 « Foul Ground ». La valeur 6 est représentée comme une ligne de danger, avec un remplissage bleu et marquée par un symbole de danger isolé. Si tel est le cas, les navigateurs pourront alors choisir d'éviter les zones qui amèneront un navire à se dévier de la route la plus sûre, sans que cela soit nécessaire.

4 Etant donné que ces termes sont utilisés depuis longtemps, il s'est avéré impossible de décider d'appliquer le terme « foul » uniquement à l'une de ces situations. Par conséquent, le CSPCWG propose :

- Une définition améliorée de « Foul Ground » dans le dictionnaire hydrographique (S-32) (voir LC 75/2010)
- La suppression progressive du mot « Foul » sur toutes les cartes en temps utile, pour l'utilisation de symboles
- L'inclusion, dans la S-4, de définitions et de spécifications claires pour la représentation cartographique des deux types de zone
- De nouveaux symboles pour les zones de mouillage malsain
- Que le groupe de travail sur la maintenance et le développement d'applications de la norme de transfert (TSMAD) envisage de séparer l'attribution de l'expression « foul ground » des « obstructions » dans la S-101 (ce point a déjà été soumis au TSMAD).

5 Il n'est pas proposé d'ajouter de référence à « Foul Area » dans la INT1, étant donné que ceci entraînerait vraisemblablement, pour le navigateur, une confusion qui n'existe actuellement pas. La raison d'être de la K1 est d'expliquer la ligne de danger et le CSPCWG considère que cela est suffisant. La version de la zone existante de la K31 va devenir obsolète et sera remplacée par les symboles proposés pour la nouvelle zone.

6 Les textes provisoires des spécifications révisées proposées, incluant les nouveaux symboles, sont joints en Annexe A à cette LC aux fins d'examen par les Etats membres. Conformément à la Spécification B-160, les Etats membres devraient informer le BHI (info@ihb.mc) dans un délai de trois mois, de toute objection majeure à l'encontre de l'adoption de ces spécifications révisées et nouveaux symboles ou de tout autre commentaire. Les commentaires des Etats membres devront donc parvenir au BHI, **au plus tard le 6 avril 2011**, à l'aide du formulaire de réponse joint en Annexe B. En l'absence d'objection, le BHI annoncera dans une lettre circulaire de suivi que les spécifications révisées sont entrées en vigueur. Le CSPCWG les inclura ensuite dans la S-4 à la prochaine occasion.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction



Robert WARD  
Directeur

Annexe A : Projet de spécification révisée B-422.8 de la S-4  
Annexe B : Formulaire de réponse.

**Draft Revised Draft Specification: S-4 Part B**

**B-422.8** A **Foul Area** is an area of numerous uncharted dangers to navigation. The area charted serves as a warning to the mariner that all dangers to navigation are not charted individually and that navigation through the area may be hazardous. The term 'foul area' should not be applied to a soft continuum with indefinite boundaries such as mud or sand; to areas congested with marine vegetation such as kelp or grass in water (unless attached to rocks or obstructions); or to materials not likely to cause damage to a vessel.

**Foul Ground** is an area over which it is safe to navigate but which should be avoided for anchoring, taking the ground or ground fishing (eg remains of wreck, cleared platform).

It is important to distinguish between these two uses of the description 'Foul' on charts. Therefore, the word 'Foul' should be avoided on charts, because of the potential for confusion by the chart user.

A **Foul Area** must be delimited by a danger line, **K1** (see B-420.1), filled with blue tint. Further information should be provided by one or both of:

- appropriate legends to indicate the characteristics of the uncharted dangers to navigation, where known, eg 'numerous rocks', 'numerous obstructions', 'coral heads' with an associated note, if required;
- insertion of the available hydrographic data, appropriate to the nature of the area and scale of the chart, with an associated note, if required, explaining that surveys are incomplete and uncharted dangers may exist.

The legends '*Foul*' or '*Foul Area*' should not be used.

The **foul ground** symbol **# K31.1/L22** should be used as a point symbol to indicate small areas of sea floor debris, eg: the distributed remains of a wreck, a dropped anchor, the site of a cleared production platform (provided the platform has been removed to the sea floor). Note: Platforms which have been cut-off **above** the sea floor must be charted as obstructions, see B-422.9.

The depth over the area, if known and required, may be shown in brackets adjacent to the symbol, eg:

# (22)

Larger areas of **foul ground** must be shown by symbol **# K31/L22** centred in a circle and placed within dashed limits where the extent is known and the area is large enough to be charted true to scale:



**K31.2**

For extensive areas, the **#** symbol may be included in the limit, at intervals of approximately 40mm or closer and not exceeding 50mm:



**K31.2**

The background colour should be in accordance with the depth. The legends '*Foul*' or '*Foul Ground*' should not be used.

**SPECIFICATIONS DE L'OHI POUR LES CARTES MARINES (S-4)**  
**Nouvelles définitions, nouvelles spécifications et nouveaux symboles proposés pour « fond malsain » et « mouillage malsain »**

**Formulaire de réponse**

*(A faire parvenir au BHI avant le 6 avril 2011)*

Courriel : [info@ihb.mc](mailto:info@ihb.mc) – Télécopie : +377 93 10 81 40)

Note : le cadre s'agrandira au fur et à mesure que vous saisirez vos réponses

**Etat membre :**

**Contact :**

**Courriel :**


Approuvez-vous les spécifications révisées et les nouveaux symboles, tels que décrits dans l'Annexe A à la LC 2/2011 ? Dans la négative, veuillez en expliquer la raison dans la section « commentaires » située au-dessous du tableau.

Oui	Non

**Commentaires :**

--

**Signature :**

**Date :**
